

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 24 Septembre 2020

Le Jeudi 24 septembre 2020, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de LASBORDES, sous la présidence de Monsieur QUAGLIERI Jean Pierre, Maire,

Présents : MM, QUAGLIERI Jean Pierre, ROUQUET Jacques, GERNEZ Pierre, DEVILLE Lucas, BATAILLE Georges, GARACCI Patrick,

MMES, NEWMAN Sylvette, PANEGOS Nathalie, Lydia LOURDELLE, Isabelle PETRASCH, Isabelle PETIT

Absents excusés : MM Juan Carlos MARCOS, Jean HERNANDEZ MMES Tatiana CESTNIUC et Romane TABOSA

Monsieur Pierre GERNEZ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité

Monsieur Juan Carlos MARCOS a donné procuration à Madame Sylvette NEWMAN

Monsieur Jean HERNANDEZ a donné procuration à Monsieur Jean Pierre QUAGLIERI

Madame Tatiana CESTNIUC a donné procuration à Monsieur Georges BATAILLE

Madame Romane TABOSA a donné procuration à Monsieur Jacques ROUQUET

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du Jeudi 13 Aout 2020

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

1/ Validation des devis pour l'éclairage Public lotissement de l'Orbe Première Tranche Rue des Acacias et Rue des Alènes et de L'Ancien chemin Royal

2/ Dissolution du club de tennis Lasbordais « la balle jaune »

Voté à l'unanimité

1/ Demander la pose et le financement d'un transformateur dans la rue des écoles au SYADEN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en prévision de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école et de la salle polyvalente, le réseau actuel ne peut pas absorber l'énergie qui sera produite. Il est nécessaire de solliciter le SYADEN pour le financement et la pose d'un transformateur dans la Rue des écoles. Monsieur le Maire demande à ce que lui soient donnés tous pouvoirs dans cette affaire.

Voté à l'unanimité

2/ Décision Modificative BP 2020

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la vente de la maison cadastrée AD 187, 10 Ancien Chemin Royal, la trésorerie nous a informés d'une anomalie bloquante sur le Budget 2020, il est nécessaire de faire une décision modificative pour transférer les 90 000 euros prévus au Budget du compte 775 au compte 7718.

11192 Code INSEE	COMMUNE DE LASBORDES BUDGET COMMUNAL	DM n°1 2020
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
VENTE MAISON

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €
R-776 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Voté à l'unanimité

3/ Missions Temporaires Convention avec le Centre de Gestion

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion a créé et mis en place un service de mise à disposition de personnel.

Monsieur le Maire propose de faire appel à ce service en cas d'absence du personnel titulaire de la commune ou de surcroît de travail.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée une convention passée avec le centre de Gestion en précisant les conditions d'exécution de cette mise à disposition.

Monsieur le Maire demande qu'on l'autorise à signer cette convention et décide que les crédits nécessaires au règlement du service fait, seront prélevés à l'article 6218 du budget du présent exercice.

Voté à l'unanimité

4/ SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique)

MISSION DE DIAGNOSTIC EN ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public représente des enjeux environnementaux et financiers forts pour les collectivités audoises. Tandis que l'éclairage public pèse entre 30% et 50% des consommations énergétiques des communes audoises, le coût de la facture d'énergie de l'éclairage public audois est 2 fois supérieur à celui de la moyenne nationale (environ 15 euros/an/habitant dans l'Aude contre 7,1 euros/an/habitant en France).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune.

Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n°2013-23 du Comité Syndical, en date du 27 juin 2013.

Cette étude a 3 objectifs principaux :

1/ la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;

2/ l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ;

3/ être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune et le SYADEN.

Les collectivités participeront financièrement à la démarche à hauteur de 10% du budget total de la mission pour une collectivité de moins de 2 000 habitants et à hauteur de 50% pour une collectivité de plus de 2 000 habitants. Les collectivités s'acquittent du montant de leur participation suite au rendu du diagnostic éclairage public.

Le SYADEN se charge de monter les éventuels dossiers de demande de subvention pour ces opérations.

Voté à l'unanimité

5/ Validation du devis pour le mobilier du bâtiment Bepos de la salle de réunion cantine et garderie
Monsieur le Maire laisse la parole à madame Isabelle Petit et à madame Nathalie Panegos qui présentent à l'assemblée qu'il est nécessaire d'aménager les locaux du nouveau bâtiment périscolaire en mobilier et notamment en tables et chaises

Madame Isabelle Petit et madame Nathalie Panegos donnent lecture du devis AB Concept pour un montant de 5 182.13 euros HT soit 6 218.55 euros TTC

Voté à l'unanimité

6/ Validation du devis pour le mobilier du bâtiment Bepos SALLES DE REUNION

Monsieur le Maire laisse la parole à madame Isabelle Petit et à madame Nathalie Panegos qui présentent à l'assemblée qu'il est nécessaire d'aménager les locaux du nouveau bâtiment périscolaire en mobilier en chaises

Madame Isabelle Petit et madame Nathalie Panegos donnent lecture du devis SN ROUGER pour un montant de 8 518.62 euros HT soit 10 222.34 euros TTC

Voté à l'unanimité

7/ Validation du devis pour le mobilier du bâtiment Bepos SALLES DE REUNION

Monsieur le Maire laisse la parole à madame Isabelle Petit et à madame Nathalie Panegos qui présentent à l'assemblée qu'il est nécessaire d'aménager les locaux du nouveau bâtiment périscolaire en mobilier en chaises

Madame Isabelle Petit et madame Nathalie Panegos donnent lecture du devis SEMIO pour un montant de 2 025.92 euros HT soit 2 431.10 euros TTC

Voté à l'unanimité

8/ Résiliation Marché PLU AMN CONSEILS Territoire Plus

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un marché avait été conclu pour la mission de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune en date du 20 janvier 2016 avec la société AMN Conseils Territoire Plus anciennement TOPOS. Néanmoins devant les difficultés techniques de la mission et les retards accumulés par AMN Conseils Territoire Plus, il a été décidé d'un commun accord de mettre fin aux termes du contrat pour motif d'intérêt général et ce sans aucune pénalité ou contrepartie financière. Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par Mme Anne Mirassou, Gérante de la Société AMN Conseils-territoire Plus, qui le confirme. Une nouvelle procédure sera mise en œuvre afin de relancer la mission avec un nouveau prestataire. Un Marché à procédure adaptée sera lancé dans les prochains mois afin de relancer une révision du PLU de la commune. L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire dans cette affaire.

Voté à l'unanimité

9/« Renforcement BT rue du clos sur poste LASBORDES »

Dossier SYADEN n° 17-LGPM-054

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « **Renforcement BT rue du clos sur poste LASBORDES** ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

A - Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER)**50 400 € TTC**
- Travaux d'éclairage public (EP) **5 040 € TTC**
- IPCE**12 000 € TTC**

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité**0 € HT**
- Travaux d'éclairage public**5 040 € TTC**
- IPCE**2 000 € TTC**

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **2 520 €** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet, et de l'autoriser à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier.

Voté à l'unanimité

10/ Dissolution du club de tennis Lasbordais la balle jaune

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Pierre Gernez qui expose à l'assemblée que l'association Club de tennis Lasbordais dit « La balle Jaune » a été dissoute par les membres du Bureau en date du 10 février 2020, n'ayant pas de repreneurs ou autres associations sportives à qui remettre les fonds restant. Madame Sonia Alza Présidente souhaite remettre le solde créditeur de leur association à la mairie, d'un montant de 5 554.06 euros. Madame Sonia Alza a adressé un courrier en ce sens à Monsieur le Maire en date du 22 septembre 2020, auquel elle a joint le dernier Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du Club, ainsi que celui de la Dernière Assemblée Générale Extraordinaire qui fixe les modalités de cette dissolution.

Monsieur Pierre Gernez propose à l'assemblée d'accepter la remise du solde créditeur de l'association Club de tennis Lasbordais « la balle jaune » étant précisé qu'il s'agit d'un chèque d'un montant 5 554.06 euros à l'ordre du trésor public.

Dit que la somme sera créditée au 7788

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires

Voté à l'unanimité

11/ Validation des devis pour l'éclairage Public lotissement de l'Orbe Première Tranche Rue des Acacias et Rue des Alènes et de L'Ancien chemin Royal,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux de remplacement de l'éclairage public en coordination avec l'enfouissement BT, et présente à ce titre deux devis de l'entreprise ROBERT, l'un pour le lotissement de l'Orbe, Première Tranche Rue des Acacias et Rue des Alènes, pour un montant de 13 284.19 € HT soit 15 941.03 € TTC et l'autre pour l'installation de drivers pour le pilotage de l'éclairage public de l'Ancien Chemin Royal pour un montant de 1 288.65 € HT soit 1 546.38 euros TTC. L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération et lui donne tous pouvoirs dans cette affaire.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que les délégués doivent aller voter pour les sénatoriales, il rappelle également que la cérémonie en hommage à Patricia Torregrosa avec le Dépôt de gerbe aura lieu le samedi 26 octobre à 11 h 00 et le 11 Novembre aura lieu la cérémonie en hommage à Gil Deville au City Stade.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du Trésorier concernant le paiement de la cantine en ligne qui ne sera pas possible pour l'instant.

La commission travaux se réunira prochainement avec de nombreux points à aborder.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de réfléchir sur le devenir du Presbytère

Séance levée à 22 h 45

Signatures :

Le secrétaire de séance :

Pierre GERNEZ



Le Maire,

Jean Pierre QUAGLIERI

